

Augusto German Roux

0:05 Xavier Azalbert :

Bonjour à tous, bienvenue à ce nouveau débriefing. Aujourd'hui, j'ai un invité très spécial, un avocat pénaliste d'Argentine, il s'appelle Augusto German Roux, il faisait partie du premier lot d'essais cliniques d'injections de Pfizer BioNTech. Il y avait un bras de cet essai clinique qui a été menée en Argentine ; à la suite d'une série de divulgation de certains documents au cours des derniers mois, nous avons découvert qu'il y avait un bras spécifique en Argentine, où il y a un bras qui est plus de 5000 personnes qui ont été recrutées, Augusto était l'un d'entre eux. Augusto, bienvenue dans ce programme. S'il vous plaît, si vous pouvez juste expliquer ce qui s'est réellement passé, comment avez-vous été recruté dans cet essai ?

1:05 Augusto German Roux :

Par téléphone, parce que la société pharmaceutique Pfizer a fait des annonces dans le grand public en Argentine, j'ai reçu cette information et j'ai envoyé un email. Ils m'ont appelé parce qu'ils disaient que j'étais... comment disent-ils... « sain » à ce moment là, je remplissais toutes les conditions. Les sociétés pharmaceutiques faisaient des annonces à cette période.

1:39 Xavier Azalbert :

Lorsque nous étions au téléphone, vous avez dit que vous vous étiez incrist par e-mail, avez-vous reçu une documentation à lire et à signer pour savoir dans quoi vous vous engagiez ?

01:50 Augusto German Roux :

Non, non, non, seulement par téléphone. Une femme, qui travaille dans le domaine pharmaceutique, elle m'a appelé en août en 2020 et elle m'a dit qu'elle m'enverrait un e-mail avec des règles, des règlements de la société pharmaceutique, mais je n'ai pas reçu d'email concernant les règles ou les règlements.

2:24 Xavier Azalbert :

En tant qu'avocat, cela vous surprend-il que dans un essai clinique de cette nature, vous ne signiez pas une documentation ou une documentation complète ?

2:36 Augusto German Roux :

J'ai signé à l'hôpital militaire lors de ma première dose, j'ai eu un entretien avec 2... 4 médecins, pardon, je ne veux pas faire d'erreur dans cette information, je me souviens qu'il y avait 4 médecins. A ce moment-là, ils vous fournissent un document que vous devez lire, mais il est impossible de le lire entièrement parce que vous n'avez pas le temps de lire tout ce que la société pharmaceutique met dans le contrat.

3:21 Xavier Azalbert :

Combien de pages fait ce contrat ?

3:25 Augusto German Roux :

Je pense que c'est presque... 21 page presque, pas beaucoup de pages dans les documents.

3:40 Xavier Azalbert :

Même pour un avocat de votre nature, 21 pages et un entretien avec le médecin représente beaucoup d'informations pour s'impliquer dans un essai clinique. Avez-vous eu l'impression d'être correctement informé ?

3:53 Augusto German Roux :

Non, je pense que je n'ai pas été informé correctement, pour moi c'était incomplet. Je l'ai dit à d'autres employés qui travaillent à l'hôpital militaire, je leur ai dit que je pensais que ce document était incomplet, parce que certains points ne sont pas clairs, par exemple, les données personnelles, ou les différents effets secondaires. Je ne sais pas exactement, parce que ce n'est pas ma spécialité, ma profession traite des droits de l'Homme. J'ai eu l'impression que les informations que les laboratoires pharmaceutiques fournissaient aux volontaires étaient incomplètes.

4:42 Xavier Azalbert :

Dans cet hôpital, cet hôpital particulier a recruté beaucoup de patients pour cet essai.

4:48 Augusto :

Oui, oui.

4:50 Xavier Azalbert :

Quand vous étiez là-bas, avez-vous vu beaucoup de gens, avez-vous vu beaucoup d'activité ?

4:54 Augusto :

Oui, beaucoup de gens dans l'hôpital militaire, mais pas beaucoup de médecins, beaucoup de volontaires présents pour se faire vacciner. Je me suis senti comme dans un établissement de quelques personnes. Pas beaucoup d'espace... Dans un essai clinique, si vous voulez, je ne sais pas, obtenir un test sanguin, ou une tomographie informatisée, vous avez un mélange, les gens qui se font vacciner dans le même établissement dans le même endroit, et vous avez les autres personnes qui utilisent l'hôpital militaire, mais pour les militaires. Vous avez un mélange entre les volontaires et les personnes qui sont à l'hôpital militaire pour un autre traitement. C'était très étrange pour moi, parce que vous ne pouvez pas avoir ce mélange dans un essai clinique, vous devriez avoir... une séparation, ou deux bâtiments séparés, pour l'essai clinique dans un seul bâtiment, et vous avez un autre bâtiment dans un hôpital militaire pour les personnes qui ont des traitements dans l'hôpital militaire pour leur sécurité médicale. Mais ce n'était pas le cas.

Dans l'hôpital militaire, dans le même bâtiment, il y avait les volontaires de l'essai clinique, et les personnes qui utilisent l'hôpital pour un autre traitement.

6:37 Xavier Azalbert :

Et donc ça veut dire qu'il y a pu y avoir une certaine confusion.

6:42 Augusto :

Oui, oui.

6:44 Xavier Azalbert :

Après avoir reçu ce document, vous avez signé ces documents, et vous avez eu cet entretien avec les médecins, vous étiez en bon état de santé, vous étiez volontaire pour cet essai clinique, et donc vous avez été vacciné. Donc vous avez eu une première injection, et ensuite une seconde ?

7:05 Augusto :

Oui, une injection puis une deuxième.

7:08 Xavier Azalbert :

Au moment de l'injection, avez-vous eu des problèmes ou que s'est-il passé ?

7:14 Augusto :

Lors de la première injection, j'ai ressenti une douleur dans le bras. Je voulais informer le pharmacien de la situation. Mais que s'est-il passé ? La personne qui travaille pour le service pharmaceutique, -parce que vous avez deux équipes, une équipe vient de l'hôpital militaire, les docteurs qui travaillent avec les sponsors ; et vous avez une autre équipe qui est celle du laboratoire pharmaceutique avec une personne qui « contrôle », le sponsor : le médicament, le traitement, les effets indésirables. J'ai informé de ma douleur dans mon bras après la première dose, à l'employeur qui travaillerait avec l'entreprise pharmaceutique, avec Pfizer. La femme m'a dit que ...*coupure de son*... par ces effets indésirables, parce que je ne savais pas si j'avais reçu un placebo ou un vaccin, peut-être que ma douleur est normale dans ma vie... J'étais un peu suspicieux parce que je pensais que cette personne voulait me suggérer que je ne devrais pas informer l'ANMAT.

8:47 Xavier Azalbert :

Vous avez senti que cette personne a essayé de vous pousser à ne pas divulguer ?

8:54 Augusto :

Oui, oui, c'est exact.

9:00 Xavier Azalbert :

C'est une surprise. Ensuite, combien de temps après avez-vous eu une deuxième injection ?

9:08 Augusto :

La première dose, c'était le 21 août et la deuxième dose, c'était le 9 septembre, il s'est écoulé 19 jours entre les deux doses.

9:23 Xavier Azalbert :

Que s'est-il passé après la deuxième dose ?

9:27 Augusto :

Après la deuxième dose, j'avais beaucoup de fièvre, le premier jour, presque 39 degrés. Le deuxième et le troisième jour, j'avais 41, 41,5 degrés, j'ai perdu connaissance. C'était le deuxième jour, le 11 septembre 2020, je me suis évanoui dans ma salle de bain. Juste avant mon urine était vraiment sombre, comme du coca-cola. Après cette journée où je me suis

évanoui dans ma salle de bain, j'étais à « l'hôpital allemand » -en anglais c'est l'hôpital allemand, les médecins ont découvert que j'avais une péricardite aiguë parce qu'il y avait une carence en alumine dans mon péricarde et mon médiastin. J'étais très confus, parce que vous savez, si vous avez cette fièvre, presque 40-41 degrés, vous pouvez contrôler par exemple, pas les symptômes, mais les symptômes que vous devez déclarer à votre médecin, c'est la responsabilité de votre médecin de déterminer ce qui vous est arrivé. Non ? Pas au patient. Pour découvrir ce qui s'est passé avec son propre corps.

Mais j'ai une très grande discussion avec les médecins, parce que j'ai eu l'impression que les médecins de l'hôpital allemand ont dissimulé mes symptômes.

11:29 Xavier Azalbert :

Donc, en gros, vous avez eu une série de symptômes, vous vous êtes évanoui dans votre salle de bain, vous aviez une température de plus de 41 degrés, votre urine était très foncée, on vous a diagnostiqué une péricardite, c'est bien cela ?

11:45 Augusto :

Une péricardite oui.

11:46 Xavier Azalbert :

Et que s'est-il passé après ça ?

11:51 Augusto :

Ça a commencé par une très grosse bagarre avec l'hôpital militaire et les médecins qui y travaillent, avec l'organisme de réglementation qui contrôle les médicaments en Argentine, c'est comme l'EMA dans l'Union européenne. Pourquoi ? Parce que les médecins de l'hôpital allemand où j'étais à cette époque, mon équipe médicale, voulaient découvrir ce qui s'est passé et ce qui a causé la péricardite aiguë. J'avais dans ma main, à ce moment-là, un document de l'hôpital allemand dans lequel le médecin dit que je souffre de plusieurs effets indésirables causés par le vaccin.

12:40 Xavier Azalbert :

Excusez-moi, le médecin de l'hôpital a écrit sur une feuille de papier que le vaccin est la cause des effets secondaires ? C'est une relation de cause à effet ?

12:52 Augusto :

Oui. Pourquoi ? Parce que les médecins m'ont dit qu'ils recevaient beaucoup de gens qui souffraient des mêmes effets secondaires et ces personnes étaient dans l'hôpital allemand. Ma conclusion était que ces personnes souffraient d'une péricardite aiguë.

13:13 Xavier Azalbert :

Savez-vous combien de personnes au total ?

13:16 Augusto :

Non je ne sais pas. Une infirmière m'a dit que peut-être 300 personnes étaient volontaires à l'hôpital allemand. Mais je n'ai pas ce document, cette preuve qui démontre combien de personnes étaient vraiment à l'hôpital allemand. C'est seulement un témoignage. Mes médecins, parce que c'était un nouveau symptôme dans l'essai clinique, les médecins ne savaient pas ce qui se passait avec ce vaccin. Ils voulaient découvrir ce qui s'est passé avec ce vaccin et ce qui a causé la péricardite aiguë avec ce vaccin. Ils ont fait un test sanguin, il ont fait un test sérologique qui trouvent les virus, les adénovirus par lesquels j'ai été infecté. Mais il n'a pas montré d'autre virus dans mon test sanguin.

Nous avons soupçonné que peut-être la cause serait le covid-19, que j'avais peut être été infecté avant les deux doses de ce vaccin. Nous ne savions pas, mais nous devons trouver la réponse.

Un jour, j'ai reçu un email de l'hôpital allemand et l'hôpital allemand, l'équipe de virologues m'a informé que ces personnes n'ont pas autorisé le test sanguin parce qu'ils ont reçu une communication de l'hôpital militaire disant que si les médecins faisaient ce test sanguin, cela affecterait la levée de l'aveuglement de l'essai clinique. Vous comprenez ? Ma question était de savoir pourquoi l'hôpital allemand a reçu une instruction de l'hôpital militaire concernant ce test sanguin. Que s'est-il passé ? Parce que l'hôpital allemand devrait protéger l'impartialité concernant le patient. Non ? Parce que vous avez le protocole de l'essai clinique et vous avez le protocole sur les règles dans la pratique médicale. En Argentine, il y a des droits qui protègent le patient. En Argentine, il y a une loi qui protège, ma santé. Avant l'essai clinique.

J'ai eu une discussion avec l'équipe de l'hôpital allemands et le service de virologie. J'ai dit : ok, vous êtes médecin et je suis patient, j'ai des droits, vous ne devriez pas recevoir d'instructions de l'hôpital militaire si je n'ai pas autorisé ces instructions. Parce que je suis un patient et que je participe à des essais cliniques. Votre travail est de protéger ma santé. Si j'ai eu le covid-19, il était nécessaire de le savoir pour appliquer le traitement. D'habitude on fait un test sanguin. Et là

non, vous deviez recevoir une instruction de l'hôpital militaire. Mais ils vont affecter ma santé et mon traitement pendant ce temps là.

17:26 Xavier Azalbert :

Donc, juste pour que je comprenne bien. Donc, ce que vous avez ressenti, c'est qu'il y a eu une interférence dans l'essai clinique par quelqu'un en dehors de l'équipe d'essai clinique qui aurait dû s'occuper de votre santé, et quelqu'un les a empêchés de faire un test sanguin parce que de leur point de vue, cela reviendrait à lever l'aveuglement sur les données. Car avec un test sanguin, ils obtiendraient votre ADN et ils sauraient vraiment qui vous êtes. Mais à ce stade, vous êtes malade, parce que vous êtes patients, vous êtes un patient malade. Donc clairement, vous faites partie d'un essai clinique, mais vous faites partie d'une complication, et donc ils devraient vraiment faire tout ce qu'ils peuvent pour la traiter.

18:12 Augusto :

Parfait, parfait. Oui vous avez raison.

18:16 Xavier Azalbert :

Donc cette personne, ce médecin, il y avait un conflit entre l'hôpital qui menait l'essai clinique et l'hôpital militaire, il y a l'allemand et le militaire.

18:27 Augusto :

Oui. L'hôpital allemand ne doit pas recevoir d'instructions ou d'interférences de l'hôpital militaire. Jamais. C'est une violation du protocole. C'est une grosse violation.

18:39 Xavier Azalbert :

Il y a eu cette violation, mais finalement, quel traitement avez-vous reçu pour aller mieux ?

18:48 Augusto :

Je n'ai pas eu de traitement. Pourquoi ? J'ai déposé une plainte auprès de l'ANMAT, parce qu'à l'époque où Natalia Garcia Chandet était le médecin de l'hôpital allemand, j'ai reçu beaucoup d'invitations de sa part. Des invitations, des invitations des invitations. Cette personne m'a dit que je devais appeler un hôpital militaire pour le traitement j'étais dans l'essai clinique. Et pourquoi ? Vous êtes mon médecin, l'essai clinique testent seulement le vaccin, pas ma santé. C'est ma décision, ce n'est pas la décision des médecins qui font partie de l'essai clinique, c'est ma décision. J'ai la responsabilité de ma santé. Ils ont la responsabilité de l'essai clinique. Si vous êtes mon médecin, je m'en remets à vous pour ma santé maintenant.

J'ai un document qui dit que le vaccin provoque plusieurs effets secondaires. Mais nous ne savons pas à cette heure là si j'ai une autre maladie, parce que tant que nous n'avons pas fait le test sanguin, nous ne pouvons pas découvrir ce qu'il se passe avec ma santé. Il est nécessaire de faire un test sanguin pour savoir ce qu'il en est avec ma santé.

20:28 Xavier Azalbert :

Votre médecin vous a-t-il finalement fait faire cette analyse de sang ?

20:32 Augusto :

Oui, après, dans un autre hôpital.

20:34 Xavier Azalbert :

Et qu'a-t-il dit ? Qu'a donné l'analyse de sang ?

20:38 Augusto :

J'ai découvert la vérité. Je n'avais pas d'anticorps provenant du covid-19. Je n'ai pas été infecté par le covid-19 et je n'avais pas d'anticorps du vaccin. L'anti protéine S et l'anti protéine N, je n'avais pas ces anticorps. C'est une situation étrange qui m'est arrivé. J'ai fait le vaccin, j'ai fait le test sanguin, il devrait y a des anticorps dans mon sang n'est-ce pas ? Non, cela montre que je n'ai pas été infecté par le covid-19 et que je n'avais pas d'anticorps qui proviennent du vaccin.

21:43 Xavier Azalbert :

Cela pourrait-il signifier que vous n'avez pas été injecté avec une substance active du vaccin ? Pourriez-vous avoir été injecté avec un placebo ?

21:55 Augusto :

Non, parce que l'entreprise pharmaceutique Pfizer, a enregistré dans le CRFI, -ce sont les données brutes que ces personnes téléchargent dans le système, que j'ai reçu deux doses du vaccin.

22:18 Xavier Azalbert :

Donc en gros, vous avez été informé par l'essai clinique que vous avez reçu une substance active, mais vous avez découvert dans un test sanguin que vous n'avez pas d'anticorps, ni de la maladie covid-19 ni du vaccin.

Bien sûr, vous êtes un patient très spécial parce que vous n'avez pas réagi à la substance active, parce que vous n'avez pas, évidemment..., l'ARNm, n'a en quelque sorte pas travaillé sur vous, parce que sinon vous auriez eu un certain impact. Quand avez-vous commencé à aller mieux ? Parce qu'à ce moment-là, vous êtes toujours malade ou vous êtes guéri ?

23:06 Augusto :

Hm... aller mieux... bonne question. Jamais.

23:14 Xavier Azalbert :

Votre santé est-elle toujours affectée ?

23:16 Augusto :

C'est un peu mieux depuis cette année. Parce que les quatre premiers mois de la deuxième dose, j'ai eu beaucoup de fièvre, mais par intermittence. Un jour oui, un autre jour non et mon urine était vraiment foncée pendant 8, 9 ou 10 mois après la seconde dose. Mais je n'ai pas reçu de bonne explication à ce sujet de la part de l'hôpital militaire. Jamais de l'organisme argentin de réglementation de la médecine. Jamais. J'ai enregistré beaucoup de plaintes auprès de l'institution qui dit être préoccupée par cet essai clinique en Argentine, comme le Ministère de la Santé, ANMAT, le SIREC, qui est à l'hôpital militaire le comité indépendant de la pharmacovigilance, mais je n'ai jamais reçu une bonne explication à ce sujet. C'est pour cette raison que je n'ai pas reçu de traitement pour les différents effets secondaires dont je souffre. Mais que s'est-il passé ? J'ai passé un an à obtenir mon dossier médical de l'hôpital militaire. Pourquoi ? Lorsque j'ai reçu des communications, des appels de l'hôpital militaire, l'un d'eux, Abner, était un enquêteur de l'hôpital militaire, m'a dit que je devais me détendre. C'était le 23 septembre, un jour avant ma plainte à l'ANMAT. Abner m'a dit que non, je devais me détendre parce que les gens allaient mourir. Oh mon dieu, vous avez découvert la loi de l'univers ?

Cette personne fait référence à celle qui a été guérie à l'hôpital allemand les mêmes jours où j'étais dans cette institution. Il m'a expliqué que cet homme est mort d'une crise cardiaque. Cette communication était le 23 septembre. Quatre mois après cette communication, le parlement argentin a envoyé une demande d'information publique, comme aux États-Unis ou en Europe. Il a demandé combien de personnes sont mortes à l'organisme argentin de réglementation de la médecine, - c'est comme la FDA en Argentine. Ils ont demandé combien de personnes étaient mortes au total dans l'essai clinique, dans l'essai clinique de Pfizer. Leur réponse a été de dire qu'ils n'avaient pas recherché ça dans l'essai clinique. Mais vous vous souvenez que Abner, l'enquêteur qui travaille dans l'hôpital militaire, a mentionné qu'une personne était morte d'une crise cardiaque dans l'hôpital allemand ? Oui, mais ils n'ont pas enregistré cette mort à la FDA d'Argentine. Ils ont informé qu'ils n'ont pas enregistré les morts, ou 0 mort dans l'essai clinique. Si vous avez ce soupçon qu'ils ont modifié les résultats de l'essai en phase trois, c'est impossible d'avoir une conversation avec ces gens parce que ce sont des criminels. Ce n'est pas un soupçon, c'est criminel, c'est un fait criminel.

J'ai envoyé une requête aux SIREC disant que le comité argentin dépend de l'armée, qui contrôle l'essai clinique dans l'hôpital militaire. Quand j'ai reçu les dossiers cliniques, en août 2021, c'est vraiment compliqué de lire ces dossiers médicaux parce qu'ils ont alterné les dates. Quand ils décrivent, par exemple, les différents événements de l'essai clinique, ils ont peut-être mis octobre 2020, septembre 2020, octobre 2020, il était vraiment difficile de lire ce dossier. Je pense que c'était très compliqué, parce que vous ne deviez pas découvrir ce qui s'est passé dans votre avec votre santé, avec vos différents effets indésirables. C'est vraiment un grand désordre, si vous voulez le lire.

28:49 Xavier Azalbert :

Disons que donc en gros, à partir du moment où vous recevez votre deuxième injection votre vie devient un enfer parce que premièrement, vous êtes malade. Deuxièmement, vous passez un an à obtenir vos données cliniques et vos données. Et quand vous avez obtenu les données, non seulement c'était difficile, mais vous avez constaté que les données n'étaient pas organisées de manière appropriée. Tout d'abord, en tant qu'individu, vous dites : eh bien, je suis impliqué dans un essai clinique en tant que patient, je suis malade, certainement, en tant qu'individu, mes droits ne sont pas pris en compte de manière appropriée par les autorités. Troisièmement, vous avez découvert qu'il y avait des informations disant que des personnes sont mortes dans cet essai clinique et n'ont pas été signalées. Donc, tout à coup, vous découvrez que la conduite de cet essai clinique ne suit pas les règles de l'art, ou qu'il n'est pas conduit selon les règles ou la loi. Vous avez soudainement eu des inquiétudes sur la qualité, la conduite de cet essai clinique.

Ici arrive l'avocat. En tant qu'avocat que décidez-vous de faire ? Parce que bien sûr, vous êtes un avocat criminel et vous venez de parler d'activités criminelles.

30:06 Augusto :

Oui, j'ai découvert que je tenais une preuve. Dans mon dossier clinique seulement, je détecte 3 crimes. L'un d'entre eux est qu'ils ont mis dans mon dossier médical que j'ai le covid-19, que je ne pense ne pas avoir eu, parce que mon prélèvement était négatif. Je veux expliquer aux gens qu'un dossier clinique est une preuve qui montre une présomption de légitimité. C'est un principe très important dans le droit. Et vous ne devriez pas écrire ça, parce que si vous êtes infecté par le covid-19, votre écouvillon sera positif, pas négatif.

31:07 Xavier Azalbert :

C'est une altération de la vérité. Ce que vous dites, c'est que vos données cliniques devraient être une représentation fidèle de votre état de santé. Et si quelqu'un écrit que vous êtes négatif, cela signifie que vous êtes négatif parce que votre prélèvement est négatif, mais cela a été changé. Qui a fait cette altération ?

31:31 Augusto :

Ils ont fait un faux diagnostic, parce que la méthode scientifique, disait une chose, et ils ont mis l'inverse. C'est faux !

31:50 Xavier Azalbert :

C'est peut-être une erreur, mais c'est le premier problème que vous avez identifié, quels sont les deux autres que vous avez identifiés ?

31:59 Augusto :

Oui. J'ai détecté par exemple, dans un autre paragraphe de mon dossier médical, que Fernando Pollack, qui est le directeur de l'essai clinique en Argentine par le vaccin Pfizer, a écrit que je souffrais de plusieurs anxiété, de maladie mentale et il a écrit dans mon dossier que ma maladie mentale est constitutive. Le laboratoire pharmaceutique Pfizer a approuvé ce diagnostic. Stop. Que s'est-il passé ? Fernando Pollack, a fait ce diagnostic de maladie mentale par téléphone, par un appel qui n'a pas existé, le 14 octobre 2020. Pourquoi ? Parce que j'ai déposé une plainte auprès de la FDA d'Argentine, j'ai demandé aux fonctionnaires de l'ANMAT : s'il vous plaît, je ne veux pas d'appels de Fernando Pollack. Ils ont approuvé ma demande et ils ont ordonné à Fernando Pollack, de ne plus m'appeler.

Mais pourquoi cela s'est-il passé dans mon dossier médical ? Parce que l'ANMAT a décidé de se retirer de l'essai clinique. J'ai subi l'essai clinique, parce que l'ordre de l'ANMAT, à la société pharmaceutique et à l'hôpital militaire était de sortir de l'essai clinique. C'est ce qu'il s'est passé le 9 Octobre. Le 14 octobre, il a écrit dans mon dossier médical qu'il m'a appelé, et qu'il a détecté que j'avais une maladie mentale qui est constitutive de ma personnalité.

34:09 Xavier Azalbert :

Donc ils ont inventé cet appel téléphonique qui n'a pas existé et en même temps ils vous ont fait passer pour quelqu'un qui était malade mentalement et vous ne l'êtes pas. C'est donc la deuxième falsification.

34:26 Augusto :

Oui, mais Fernando Pollack a dit aux politiques et aux infectiologues qu'il n'est pas un professionnel de la maladie mentale. Et en Argentine c'est comme dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis ou en France par exemple. Vous avez une loi, qui dit que la seule personne ou le seul professionnel qui va détecter une maladie mentale est un professionnel, qui a, comment dire... un titre que je sais comment dire en anglais donc je vais l'expliquer. Le Ministère de la Santé, permet, ou certifie cette spécialisation.

35:12 Xavier Azalbert :

Oui, un psychologue ou un psychiatre agréé qui peut effectivement effectuer ce diagnostic et les infectiologues n'ont pas cette qualification.

35:20 Augusto :

Non, non. Il est impossible de faire ce diagnostic par téléphone ou par appel, parce que vous avez besoin d'une équipe interdisciplinaire qui détecte ou qui fait ce diagnostic. Vous avez une méthode scientifique pour découvrir cette maladie mentale. C'est dans votre dossier, vous devez avoir beaucoup de preuves pour faire ce diagnostic.

35:56 Xavier Azalbert :

Mais une fois que vous avez été diagnostiqué comme ayant le covid-19, alors que votre prélèvement était négatif et que votre test sanguin montrait que vous n'aviez pas d'infection auparavant ni les anticorps du vaccin. Deuxièmement, vous ne vouliez pas recevoir d'appel de l'équipe d'enquête et vous avez trouvé dans votre dossier que quelqu'un a créé un appel et vous a déclaré comme mentalement malade, alors qu'en fait, pour réaliser ce diagnostic, vous devez avoir une personne qualifiée et la personne qui a rapporté cet appel n'est pas qualifiée. Donc c'est le deuxième élément et quel est le troisième élément que vous avez découvert dans votre dossier ?

36:41 Augusto :

J'ai découvert que dans le consentement, les deux consentements que j'ai souscrits, par ma signature, le consentement dit que les médecins ont pris une résolution : ils ont approuvée la participation à l'essai, s'ils ne détectaient pas de maladie mentale chez ce participant.

37:05 Xavier Azalbert :

Ils ont probablement généré cet enregistrement sur votre santé mentale après le début l'essai ?

37:16 Augusto :

Oui, pour couvrir les différents effets secondaires. Pourquoi ? Parce que quand j'ai lu le dossier médical, j'ai envoyé les test sanguins, les tomographies informatisées, les images, à l'hôpital militaire. Quand j'ai reçu tous les éléments de l'hôpital allemand et d'un autre hôpital public de Buenos Aires, j'ai envoyé tous les éléments de preuve à l'hôpital militaire. L'un de ces documents que j'ai envoyé, c'était ma tomographie, qui a montré que je souffrais d'une péricardite aiguë. Dans le dossier médical, selon le protocole d'Helsinki, ce n'est pas obligatoire, mais c'est un guide que les états et les produits pharmaceutiques dans mon pays devraient suivre. Il est dit que vous devriez écrire tous les effets secondaires, vous devriez les écrire dans le dossier médical, pour étudier après, lorsque vous fermez l'essai clinique, tous les effet secondaires que vous détectez avec les participants. Mais dans mon dossier médical à l'hôpital militaire, ils n'ont pas écrit que je souffrais d'une péricardite aiguë. C'est vraiment important d'écrire ça ! Parce qu'il est impossible de détecter une péricardite aiguë si on ne l'écrit pas dans le dossier médical des participants. C'est impossible de la détecter après.

39:00 Xavier Azalbert :

Votre dossier médical, comme vous l'avez dit, comprend au minimum trois ou quatre crimes ou problèmes graves qui, pour vous, rendent cet essai clinique nul. Cela crée une situation où l'analyse des données n'est pas intègre, parce que votre dossier médical, qui est le vôtre, est non seulement incomplet, mais a été falsifié à plusieurs reprises. Donc bien sûr c'est très sérieux, parce qu'il y a plusieurs personnes dans le monde, il y a des millions de personnes qui ont été injectées, il y a des autorités réglementaires et l'approbation de ces injections. Maintenant, si cela avait été enregistré de manière appropriée, cela aurait dû être analysé, cela aurait dû être considéré et peut-être que les régulateurs pourraient finir par considérer l'approbation d'une manière différente.

En tant qu'avocat, au moment où vous avez commencé à regarder si d'autres personnes ont eu des effets secondaires, qu'est-ce que vous avez décidé de faire en tant qu'avocat, avez-vous intenté un procès ? Avez-vous parlé à d'autres patients afin de créer un groupe collectif ?

40:25 Augusto :

Oui... Je suis en contact avec des parlementaires en Argentine. Vous devriez comprendre quel est le contexte actuel en Argentine, dans les institutions. Nous avons de faibles institutions dans le pays. Je pense que c'est la raison pour laquelle l'industrie pharmaceutique vient en Argentine pour commencer les essais cliniques. Parce que nous n'avons pas de bonnes institutions dans le domaine de la justice, ou d'institution qui réglemente les essais cliniques, par exemple, l'agence argentine du médicament, c'est comme la FDA. Quand j'ai subi les effets indésirables et quand j'ai subi ces situations, quand j'ai détecté ces violations du protocole, j'ai déposé beaucoup de plaintes dans le monde entier. Le VAERS, la FDA, le CDC, le NIH aux Etats-Unis, dans le bureau de l'inspecteur général, l'EMA... Je tiens à dire quelque chose de très important. J'ai reçu une communication de l'EMA de Maria Antonia Tantonnelly, c'est une inspectrice de l'EMA, elle m'a dit que nous allions ouvrir une enquête administrative au sein de l'EMA, dans l'Union européenne, et elle me contacterai dans quelques mois en envoyant une réponse de l'entreprise pharmaceutique, des sponsors, aux institutions de mon pays.

42:10 Xavier Azalbert :

Juste pour être sûr, l'EMA est l'agence médicale européenne ?

42:14 Augusto :

Oui. Je n'ai jamais reçu de réponse de cette personne. Jamais de cette institution. Jamais. Quand vous avez plusieurs effets secondaires, dans le code civil argentin, il est dit que vous avez 2 ans à partir de la prescription, si vous voulez commencer une affaire, une poursuite judiciaire, aux États-Unis c'est pareil et en Europe également. Ce qui s'est passé est très important. Si vous voulez ouvrir un dossier, en Argentine ou dans une autre partie du monde, vous aurez besoin de savoir qui est l'entreprise, qui est le sponsor qui a la responsabilité, qui a une responsabilité civile. Et j'ai envoyé beaucoup de demandes d'informations à l'ANMAT, la FDA en Argentine, et ils n'ont jamais répondu à la question, afin de savoir qui est la personne ou quelle est la société qui a la responsabilité civile. Ils ont écrit que c'est secret, confidentiel. Pourquoi est-ce confidentiel ? La responsabilité civile devrait être publique.

Je me disais que si l'ANMAT ne voulait pas me dire quelle entreprise avait la responsabilité civile, je devrais demander cette information au ministère de la défense en Argentine. C'était incroyable. Parce que j'ai reçu un document qui disait que j'avais demandé les contrats, -oui, le contrat auquel nous avons souscrit au ministère de la Défense, pas au ministère

de la Santé, un des sponsors est « *eyesroyal* », c'est une société qui a fait des essais cliniques en Argentine, pas avec le vaccin Pfizer. Ils m'ont dit que non, qu'ils avaient transféré mon dossier à une autre partie du ministère de la défense, qui gère les dossiers spéciaux. Et j'ai dit : Quoi ? Pourquoi ? Dans les dossiers spéciaux du Ministère de la Défense, un essai clinique ? Un dossier spécial, dans l'armée argentine sont sujets à une enquête criminelle biologique.

J'essaie de vous expliquer, si le ministère de la santé passe un contrat avec une entreprise pharmaceutique, l'agence de régulation d'argentine devrait le prendre en charge, l'ANMAT. Mais dans mon cas, ils expliquent, dans ces documents, que les contrats avec ce produit pharmaceutique dépendaient des règlements du ministère de la défense, pas les règlements civils. Je suis un avocat, je ne peux pas expliquer ça.

46:12 Xavier Azalbert :

D'un côté, vous croyez que pour un essai clinique, la société pharmaceutique devrait contracter avec le ministère de la Santé et devrait tomber sous la réglementation de l'ANMAT, qui est le régulateur en Argentine. Soudain, vous découvrez que le contrat est sous le ministère de la Défense, probablement avec des clauses de confidentialité et des clauses juridiques différentes. A ce moment-là, bien sûr, vous êtes surpris parce que vous dites : Eh bien, je suis dans un essai clinique, mais tout à coup, je me retrouve couvert par le ministère de la Défense. Et puis vous obtenez l'information, que s'est-il passé quand vous avez demandé l'information ? Est-ce dissimulé ? Est-ce que tout est occulté ? Est-ce que vous avez obtenu des informations ?

46:57 Augusto :

Non non ! Maintenant, ce dossier est ailleurs et j'attends la réponse complète. Parce que je demande beaucoup d'informations, par exemple : quelle est la relation entre les laboratoires pharmaceutiques et l'armée argentine ? Parce que ce n'est pas clair. Le Président est le chef de l'armée argentine. Il peut décider, par exemple, de faire... un contrat de location, par exemple pendant 6 mois, la société Pfizer utilisera ce bâtiment. Mais ça dépend du ministère de la santé, ça ne dépend pas du ministère de la défense. Parce que vous avez deux règles différentes, deux règlements différents. Si vous dépendez du ministère de la défense, le règlement qui protège les essais cliniques, est la régulation de la défense argentine.

Alors POURQUOI ? Quel est le secret ? La question était très simple pour moi. Qui avait la responsabilité civile de cela ? C'est une question très simple. Et la réponse était : non, c'est un secret. Non, les composants du vaccin peuvent être secrets, parce que vous avez un brevet, vous pouvez conserver votre invention. Mais pas de règlement secret. Ces révélations devraient être publiques.

48:57 Xavier Azalbert :

Vous avez demandé aux politiciens et vous n'avez pas obtenu de réponse ?

49:05 Augusto :

Non... Les réponses que nous avons devant les yeux, disponibles pour tout le monde, que nous n'avons pas obtenues entièrement, jamais, mais nous avons un secret d'état. Quel est le secret derrière ? Si vous avez un secret d'État, c'est fait que vous devriez protéger de secret. Comment l'expliquer ? Ce secret pourrait affecter la sécurité nationale en Argentine. Parce que dans l'essai clinique, la seule institution qui doit protéger ou doit contrôler l'essai clinique, la pharmacovigilance, est le ministère de la santé. La santé, pas la défense.

50:29 Xavier Azalbert :

Donc, en gros, ce que nous voyons, c'est que la partie qui a contracté avec Pfizer n'est pas le bon ministère. Bien sûr, vous n'arrivez à rien. Avez-vous eu une exposition médiatique en Argentine sur cette question ?

50:44 Augusto :

Non. Pourquoi ? Si vous avez un secret d'État, l'organisme de renseignement protège cette information. Pourquoi ? Parce que vous pouvez créer un trouble à l'ordre public.

51:04 Xavier Azalbert :

Il ne s'agit pas de montrer que cette information particulière et cette obligation contractuelle sont couvertes par ce secret d'État, donc il n'y a pas de couverture par les médias. Avez-vous parlé à un média alternatif ou à un média indépendant ? Pas de couverture du tout ?

51:23 Augusto :

Non, non. J'ai pas parlé avec des journalistes, comme Veronica Recia, ici en Argentine, du canal 26, pas à tous les grands courants ou aux médias ou aux journalistes. Les grand médias en Argentine, protègent cette information. C'est normal, si vous avez un secret d'État, c'est normal, que le ministère de la Défense, donne des directives aux médias pour protéger le secret d'État. Si les gens connaissent le secret, vous pouvez créer une panique dans la population. Quel est donc le secret qu'ils protègent ?

52:09 Xavier Azalbert :

Vous vous êtes affichés sur les réseaux sociaux, vous en avez parlé à des gens, est-ce que d'autres participants à un essai clinique vous ont appelé ? Avez-vous créé un groupe ? Vous êtes-vous connecté avec des Américains ? Parce que bien sûr, vous vous êtes connecté avec certaines personnes...

52:29 Augusto :

Oui, oui. J'étais dans l'organisation react-19 que David Heady a créé États-Unis et dans le monde, certains participants souffrent de la même situation que moi. Un autre participant, Brian Andreessen, des États-Unis, a participé à un essai clinique d'AstraZeneca, il a souffert de plusieurs effets indésirables. Une autre personne avec Pfizer, cette fille souffre de plusieurs effets indésirables. Et dans toutes ces situations, ils mettent que nous souffrons d'une maladie mentale. Ce qui n'est pas vrai parce que nous ne sommes pas des personnes dangereuses. Dans toutes les législations, nous avons le droit et cela protège nos droits. Vous ne devriez pas faire ce diagnostic si vous n'avez pas de preuve ou d'éléments entre vos mains, c'est criminel. Ces entreprises pharmaceutiques, mettent dans nos dossiers médicaux que nous souffrons de plusieurs anxiétés et personne ne contrôle, la pharmacovigilance ou cet essai clinique, parce que si vous découvriez la situation vous devriez commencer une enquête criminelle. Dans mon pays, je vais mener un procès pénal dans quelques jours. Mon pays n'est pas un pays très développé. Nous avons des institutions faibles, il est vraiment difficile d'ouvrir une enquête et de suivre cette enquête dans mon pays. Ce n'est pas les États-Unis. Nous n'avons pas les essentiels. Ce n'est pas la France, ni l'Union européenne. Beaucoup de gens veulent enquêter sur ce sujet, mais en Argentine, c'est vraiment impossible, c'est la différence entre l'Argentine et un autre pays dans le monde.

54:41 Xavier Azalbert :

Ce que vous dites c'est que le système judiciaire est capturé ou il y a une certaine corruption... Et donc, vous pensez que votre procès ne sera pas jugé de manière indépendante et que la justice ne sera pas rendue de manière appropriée.

54:54 Augusto :

Oui, aux États-Unis, par exemple, vous avez un système de justice très efficace. On ne questionne pas la république aux États-Unis. Mais en Argentine la justice dépend des politiques. En ce moment, j'ai une autre opportunité. Pourquoi ? Parce que nous avons beaucoup de problèmes, beaucoup de problèmes dans la politique interne. Le président et le vice président sont faibles. Peut-être que j'ai une autre occasion de présenter mon cas à la justice argentine et peut-être qu'il y aura une suite, c'est une possibilité.

55:45 Xavier Azalbert :

Donc maintenant vous êtes en train de faire ce procès. Avez-vous fait équipe avec d'autres personnes en Argentine ? Ou vous êtes juste tout seul ?

55:56 Augusto :

Non, non, non, non. Je suis un avocat et j'ai d'autres collègues qui représentent d'autres participants à l'essai clinique. Il est vraiment important de dire une chose au public. Dans le New England Journal of Medicine, quand ils ont fermé l'essai clinique, ils ont détecté six décès dans le monde entier. Et les six morts sont survenues aux États-Unis. Qu'est-ce qui s'est passé quand les laboratoires pharmaceutiques ont publié beaucoup de documents et envoyé ces informations au FOIA ? J'ai découvert un mort en Argentine, que les laboratoires pharmaceutiques n'ont pas enregistré, cette personne est une femme. C'est une femme, il est écrit dans son dossier médical qu'elle est morte. Cette personne est morte le 28 septembre. Que s'est-il passé entre le moment où cette personne est morte et le moment où le New England Journal of Medicine a présenté ces documents ? J'ai déposé une plainte à l'ANMAT, et l'ANMAT a fait une inspection à l'hôpital militaire le 15 octobre. Le 15 Octobre ! Cette personne est morte le 28 septembre. Lors de l'inspection, dans ce document, ils ont vérifié toutes les données que la société pharmaceutique a apposé dans le dossier médical. Et qu'ont-ils fait ? Ils sont censés être transparent pour le public. Ils ont couvert cette mort du 28 Septembre dans l'essai clinique. Deux semaines après ils n'ont pas détecté cette mort ? C'est vraiment simple. Vous devriez mettre le mot "mort" dans l'essai clinique, 1, 2 ou 3 morts, mais il n'y avait rien. Pourquoi a-t-il été caché qu'elle a reçu un placebo dans l'essai clinique ? C'est très surprenant. Parce que si ces personnes ont reçu un placebo, les scientifiques n'avaient pas de doute sur ces morts. Mais pas de problème, même si ces personnes reçoivent le placebo, on fait une autopsie aussi.

Peut-être que l'injection contenait d'autres virus, des bactéries, peut-être que l'infirmière, lorsqu'elle a répliqué l'injection, n'a pas respecté le protocole clinique, et habituellement on fait une autopsie pour le placebo, ou pour les personnes qui reçoivent un vaccin. C'est obligatoire dans un essai clinique. Mais que s'est-il passé ? Supposons que cette personne, cette femme a reçu un placebo et qu'ils n'ont pas fait d'autopsie... c'est criminel, c'est criminel. Et la FDA quand j'ai porté plainte pour tromperie : Oh non, nous avons détecté un mort en Argentine un an après ! Non vous auriez dû enregistrer cette mort à ce moment-là. Vous auriez dû le faire. A ce moment là, pas un an après !

59:58 Xavier Azalbert :

Donc c'était en octobre 2022 et nous savons que la FDA a approuvé ces vaccins en décembre...

1:00:05 Augusto :

En Novembre !

1:00:07 Xavier Azalbert

Oui en Novembre ! Cela signifie donc qu'à ce moment-là, les données n'enregistraient pas ces tests, que ce soit dans le placebo ou dans la cellule active. Ce que vous dites, c'est qu'un an plus tard, ils ont modifié les données pour tenir compte de cela, mais ils avaient déjà approuvé le vaccin et peut-être que cela aurait effectivement changé les résultats. Donc, ce que vous dites, c'est que vous mettez en doute l'intégrité des données dans votre pays ? Dans votre procès, vous demandez une divulgation complète des données ? Demandez-vous une enquête indépendante, afin de garantir que vos compatriotes soient informés de manière appropriée ? Faites-vous cela avec l'aide d'avocats américains, d'avocats européens ? Parce que, bien sûr, vous n'êtes pas le seul à remettre en question l'intégrité de ces essais cliniques.

1:01:10 Augusto :

J'ai de gros problème avec les avocats dans le monde, parce que nous ne sommes pas unis, nous ne sommes pas unis et nous avons besoin d'une union à ce sujet. Par exemple, je peux avoir une preuve en Argentine, que l'ANMAT a dissimulé des choses. Les sociétés pharmaceutiques ont informé dans le monde entier qu'ils ont détecté 6 décès, et dans les résultats de cette année, dans tous les journaux, nous avons 7 morts.

1:01:43 Xavier Azalbert :

Il y a un manque d'intégrité dans les données, et c'est ce qui devrait être remis en question.

1:01:49 Augusto :

J'ai une autre preuve sur mon dossier clinique, et dans la suite du procès, j'aurai peut-être une autre preuve sur un autre dossier clinique d'autres participants en Argentine. Par exemple, j'ai détecté 9 diagnostics de maladie mentale. Quand j'ai vérifié les données brutes, j'ai vu que ces personnes souffraient de plusieurs effets secondaires niveau 2. C'est comme moi, peut-être que ces personnes souffrent d'une péricardite aiguë et la société pharmaceutique a peut-être mis - c'est une possibilité, ils ont peut être mis que cette personne souffre d'une maladie mentale. Je veux savoir ce qui s'est passé dans la notation de ces dossiers cliniques. Les preuves qu'ils ont comptent seulement en Argentine, parce que c'est un document auquel ces personnes souscrivent en Argentine dans la loi argentine, ou les règlements. Si nous pouvons nous battre ensemble dans le monde entier avec d'autres avocats, nous allons gagner ce combat. C'est très facile, parce qu'il y a d'autres preuves dans le monde entier.

Mais c'est impossible , je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas ce qui s'est passé avec les autres avocats, dans leur tête. Parce que je me bats avec David Healy, avec le groupe React-19, mais je suis le seul avocat qui se bat avec l'industrie pharmaceutique avec cette preuve dans le monde entier. Je veux me battre avec les avocats de Brooke Jackson par exemple. Je peux témoigner dans leurs tribunaux, et ces gens peuvent témoigner dans mon tribunal. Nous avons les preuves, mais si nous ne nous battons pas ensemble, il est impossible de gagner. Parce que c'est la stratégie des laboratoires pharmaceutiques, la division.

1:04:02 Xavier Azalbert :

Nous avons pris beaucoup de votre temps, laissez-moi essayer de résumer la situation et nous pourrions faire un entretien de suivi plus tard. Vous vous êtes donc inscrit à un essai clinique, à l'hôpital allemand, sous l'autorité de l'hôpital militaire en Argentine, vous avez souffert d'effets secondaires qui n'ont pas été enregistrés conformément aux bonnes directives et pratiques de pharmacovigilance. Vous avez des douleurs après l'injection, premièrement, une fièvre importante et des effets indésirables graves lors de l'injection. Ensuite, vous êtes diagnostiqué comme ayant une relation de causalité directe entre l'injection et vos symptômes. Lorsque vous commencez en tant qu'avocat, et ce n'est pas en tant que patient, mais en tant qu'avocat, à examiner vos propres données, vous découvrez qu'il y avait au minimum 3 problèmes avec votre dossier clinique.

Vous avez tout d'abord découvert qu'il y avait une altération de la positivité des tests. Vous avez été testé négatif, et vous avez découvert qu'ils vous ont testé positif, ou qu'ils vous ont enregistrés positifs. Deuxièmement, vous découvrez qu'on vous a diagnostiqué une maladie mentale, par un médecin avec lequel vous avez demandé à ne pas être en contact, qui en même temps, n'était pas une personne qualifiée pour effectuer ce diagnostic. Et enfin, vous découvrez que les autorités couvrent ces effets secondaires en acceptant cette maladie mentale dans votre dossier médical et depuis lors, c'est l'enfer pour vous. Parce que bien sûr, vous avez eu des problèmes de santé continus, cela s'améliore de temps en temps, mais vous avez décidé de mener un procès en alertant les gens dans votre pays, vous n'avez eu aucune couverture médiatique. Aujourd'hui, c'est probablement l'une des premières fois que vous avez l'occasion d'expliquer l'histoire complète.

Le message clé que j'entends est le suivant : tout d'abord, il y a une absence d'intégrité dans l'essai clinique, et vous voulez vous assurer qu'il y a une enquête sur l'intégrité des données. Deuxièmement, vous avez identifié qu'un mort manquait dans les rapports de données, et vous voulez savoir s'il y en a d'autres, mais aussi, si ces données avaient été prises en considération, la conclusion de l'approbation des autorités de la FDA aurait pu être différente, et si cela aurait

eu des conséquences. Votre combat en ce moment est de faire en sorte que vos compatriotes soient sensibilisés, et que les individus à travers le monde en France aux États-Unis, soient sensibilisés au fait que votre situation n'est pas unique, que votre situation est causée par le vaccin.

J'ai une dernière question, vous un êtes un avocat criminel. Vous savez, je suis sûr que si vous vous présentez devant un tribunal, vous direz exactement ce que vous venez de dire ? Parce que vous savez ce que signifie prêter serment. Alors le diriez-vous au tribunal ? Ou si vous deviez être auditionné au Sénat français, par exemple, ou au Parlement français ? Est-ce que vous resteriez sur le même message ?

1:07:37 Augusto :

Oui, oui. Je veux y être. J'obtiendrai la citoyenneté européenne bientôt. J'aurai des documents et j'aurai le droit de présenter mon cas devant les sénateurs. Oui, je veux parler là-bas. Je veux parler là-bas parce que les gens doivent le savoir. Parce que j'ai des preuves, ce n'est pas une fausse nouvelle. Si vous avez des preuves, le but est de montrer leur légitimité, vous ne devez pas dire le contraire. C'est très important, parce que c'est un principe de droit.

1:08:22 Xavier Azalbert :

Eh bien Augusto, bien sûr, en tant qu'avocat, vous êtes probablement plus qualifié que la moyenne des patients ou des personnes qui participent à un essai clinique. Vous nous avez vraiment donné votre témoignage complet, et vous êtes disponible pour toute personne qui souhaite que quelqu'un vienne témoigner des problèmes que vous avez subis, du manque d'intégrité, parce que vous avez des preuves. Vous voulez que ces déclarations soient légitimement entendues au tribunal ou au Parlement ou dans une chambre ou une audition dans une agence de régulation et qu'elles soient prises en considération. Augusto German Roux, merci beaucoup pour votre temps aujourd'hui. Cela a été très utile, et je suis sûr que cela sera très utile pour chacun de nos téléspectateurs. Bien sûr, tout le monde sera désolé de ce qui vous est arrivé et je suis sûr que tous nos téléspectateurs seront probablement intéressés d'avoir de vos nouvelles dans un avenir très proche. Merci beaucoup pour votre temps.